

Département du CALVADOS
Arrondissement de VIRE
Ville de CONDE-en-NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL.2025-098 - Convention de mutualisation et de participation financière pour la mise en place d'une
défense incendie à la Haute-Bignetière sur la commune déléguée de Saint-Pierre-la-Vieille**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2225-2 et R.2225-7,

Considérant les accords respectifs des deux co-contractants bénéficiaires en date des 21 et 27 octobre 2025,

Considérant que la défense incendie est de la compétence de la commune, mais qu'elle peut utilement être complétée par des points d'eau privés partagés. Il arrive que la création de certains points d'eau soient mutualisés ainsi que l'éventuelle répartition des charges nécessaires à leur financement. Cette mutualisation fait donc l'objet d'une convention entre la commune, les utilisateurs professionnels et le propriétaire, en application de l'article R. 2225-7 du CGCT.

Il est aujourd'hui proposé de mutualiser les dépenses relatives à l'installation envisagée Rue des Forges sur la commune déléguée de Saint-Pierre la Vieille avec messieurs Arnaud BREARD et Matthieu DUBOST comme le prévoit la convention jointe.

Sur les conditions financières, la convention fixe les participations à la charge des parties comme ci-après :

Co-contractants	H.T.
Part pour la commune	20 000 €
Part M. ARNAUD BREARD	3 750 €
Part M. MATTHIEU DUBOST	3 750 €

Il est précisé qu'à l'issue des travaux, la commune règlera la part qu'il convient par virement à M. ARNAUD BREARD. Dans l'hypothèse où les coûts des travaux varieraient à la marge, l'accord conventionnel entre les parties sera adapté en conséquence.

Les frais de raccordement au réseau d'eau et la maintenance de l'ouvrage sont à la charge de la Commune qui en sera propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la convention entre Arnaud BREARD (agissant en nom propre ou en tant que représentant d'entreprise), Matthieu DUBOST (agissant en nom propre ou en tant que représentant d'entreprise) et la commune de Condé-en-Normandie, identifiés à la convention,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tous avenants ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

